



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RENTREE 2023
FICHE DE POSTE
POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE**

UAI : 0693331W

Type établissement : COLLÈGE

Nom établissement : LOUIS LEPRINCE RINGUET

Commune : GENAS

Code discipline de poste :

Libellé discipline : CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Descriptif général du poste :

Le collège Louis Leprince Ringuet de Genas est un établissement scolarisant près de 900 élèves, majoritairement issus de CSP+, dans un environnement favorisé. La croissance des effectifs a progressivement complexifié la gestion du quotidien pour la vie scolaire du collège.

Ce poste de CPE sera supprimé à la rentrée scolaire 2024, compte tenu de l'ouverture d'un second collège au sein de la commune de Genas, avec transfert du poste dans le nouvel établissement lors de son ouverture.

Missions spécifiques et compétences requises

Le Conseiller principal d'éducation inscrit son cadre d'action dans les missions définies par la circulaire n°2015-139 du 10 août 2015.

La contribution du CPE au climat scolaire requiert une analyse experte, une capacité à proposer des actions contribuant à son amélioration ainsi qu'une capacité à gérer des situations de crises.

Le nombre d'acteurs composant les équipes vie scolaire implique une aptitude confirmée à l'organisation du service et à la gestion des ressources humaines. La collaboration avec



un ou plusieurs collègues, comme avec les enseignants et les équipes médico-sociales, exige une capacité confirmée à travailler en équipe.

Le CPE sera plus particulièrement capable :

Concernant la politique éducative de l'établissement et le projet éducatif

- de participer au diagnostic et à la formalisation de la politique éducative pour l'établissement, à partir d'un diagnostic partagé fondé sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif tripartite,
- de mobiliser ses compétences, son action et son service, pour contribuer à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- de conseiller le chef d'établissement sur les situations qui relèvent du champ éducatif,
- d'être engagé dans le respect des règles de vie de l'établissement, de proposer et de mettre en œuvre des stratégies permettant l'appropriation et la bonne application du règlement intérieur par les élèves, afin de préparer les élèves à exercer leur citoyenneté dans le cadre des valeurs de la République,
- de connaître l'environnement socio-économique du territoire et de proposer des actions inscrites dans le parcours Avenir dont il sera un acteur majeur,
- de connaître et travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires éducatifs du territoire,
- de proposer des stratégies de prévention et de gestion des conflits ainsi que du harcèlement entre élèves,
- de proposer une animation socio-éducative qui permettra la promotion d'une citoyenneté participative en lien avec le chef d'établissement, les enseignants et les partenaires impliqués dans la vie de l'établissement,
- de contribuer au dynamisme des instances de représentation des élèves et de prévoir la formation des élus et leur accompagnement au long de l'année scolaire. Une expérience significative dans l'animation des CVC constituera un plus,
- de participer aux dispositifs de type « école ouverte » qui accompagnent la vie de l'élève au sein de l'établissement en dehors du temps scolaire,
- d'élaborer et d'animer un parcours citoyen qui permettra le respect de la laïcité et des valeurs de la République.



Concernant le suivi des élèves

Associé aux différentes équipes pédagogiques des classes dont il a la charge, le CPE sera plus particulièrement attentif :

- aux conditions d'appropriation des savoirs par les élèves. Il sera notamment force de proposition dans l'organisation des temps d'études ou du dispositif Devoirs faits,
- aux modalités définies de collaboration avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques. Il s'impliquera dans la concertation quotidienne comme institutionnelle avec les enseignants,
- dans le cadre du réseau, il nouera des contacts au sein du conseil école-collège, notamment avec les directeurs d'école pour avoir une connaissance fine des élèves dès leur arrivée au collège et assurer un suivi efficient,
- il participera aux équipes de suivi individuel ou collectif des élèves et sera en capacité d'animer un GPDS, avec une méthodologie adaptée,
- il élaborera un pilotage du suivi des élèves, fondé sur un tableau de bord et sur des actions correctives, notamment pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- il saura communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative en maîtrisant les outils pour y parvenir (espaces numériques de travail, logiciels de suivi des élèves en usage dans les établissements),
- il proposera en concertation avec le chef d'établissement, une politique de co-éducation cohérente permettant d'intégrer les parents d'élèves à la politique éducative, et y contribuera activement,
- il sera force de proposition pour l'organisation des temps d'ouverture de l'établissement sur son territoire : portes ouvertes, forum...
- il contribuera activement au suivi et à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Concernant l'organisation de la vie scolaire

Avec un sens de l'engagement et une grande disponibilité, le CPE :

- assurera une présence de terrain de tous les instants afin d'incarner l'autorité éducative dont il est dépositaire auprès des élèves,
- proposera une organisation des conditions d'accueil, des mouvements, y compris dans les zones récréatives, les lieux de travail et d'études collectives, qui prenne en compte la



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

sécurité des élèves,

- travaillera en partenariat, sous l'autorité du chef d'établissement, avec les services de l'Etat en charge des missions de sécurité,
- proposera un plan d'action prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un climat scolaire serein et propice aux apprentissages,
- dans le contexte spécifique de l'ouverture du collège, le CPE devra élaborer les fiches de postes et les consignes à destination des AED, un Livret d'accueil et un projet de service Vie scolaire, ainsi que tous les documents utiles au bon fonctionnement de la vie scolaire (choix éventuel d'un outil de gestion, modalités de communication, affichage, etc.),
- présentera une expérience significative dans la gestion d'un service vie scolaire,
- sera capable de proposer une stratégie construite de gestion des ressources humaines, qui permette aux personnels contribuant à la vie scolaire, de statuts et de missions différents, de pouvoir exercer leurs missions avec efficacité et dans une perspective réfléchie de développement professionnel,
- sera capable de proposer et de formaliser des outils et des actions de formation, partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, pour assurer le bon fonctionnement du service vie scolaire,
- sera capable, dans un tel contexte, de travailler en équipe et en complémentarité au sein d'une équipe qui comporte plusieurs CPE.